



COMITÉ ASSURER UN ENVIRONNEMENT SAIN ET PROPRE

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 14 JUIN 2022 EN PRÉSENTIEL ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents : M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale et présidente du Comité
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Claude Laforest, membre citoyen
M. Marc Montembeault, membre citoyen
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et vice-président du Comité
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale

Invités présents : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Pascal Brodeur, chef de division- Conception et réalisation (10 h 39 à 10 h 58)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivé à 8 h 50)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Développement
M. Marc-André Hould, attaché politique – Communication et Relations de presse
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivé vers 10 h 30)
M. Jean Lamarche, maire (8 h 30 à 8 h 55)
M. Patrice Gingras, directeur du génie (10 h 39 à 10 h 58)
M. Benoît Héroux, technicien en gestion de projets (génie civil) (10 h 39 à 10 h 58)
Mme Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services corporatifs partagés
Mme Cindy Provencher, directrice de la Fondation Trois-Rivières durable (8 h 30 à 10 h 20)
Mme Nicole Raynié Basañes, attachée politique – Relation avec la communauté
Mme Cynthia Simard, directrice des communications et participation citoyenne
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (8 h 30 à 9 h 30)
M. Julien Saint-Laurent, superviseur en environnement
M. Dominic Thibeault, directeur de l'aménagement et du développement durable

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 8 h 30. M^{me} Geneviève Auclair préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Geneviève Auclair fait la lecture de l'ordre du jour et il est adopté sans aucune modification.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2022

Le procès-verbal est adopté sans modification.

4. Présentation d'ÉCLORE fonds environnement

Mme Cindy Provencher, directrice de la Fondation Trois-Rivières durable ainsi que M. Dominic Thibeault, à l'aide d'une présentation PowerPoint, sont devant le Comité pour expliquer les quatre programmes d'ÉCLORE fonds environnement. Ils débutent par énoncer les principaux objectifs soient de diminuer les émissions collectives de gaz à effet de serre (GES), de conserver et mettre en valeur les milieux naturels et de soutenir le développement d'une économie durable. Pour atteindre ces objectifs, ÉCLORE fonds environnement, bénéficie de trois outils financiers dont deux proviennent de la Ville, soient la réserve financière en environnement (V3R), le fonds de développement économique (V3R) et le fonds dédié Éclore (F3RD).

Ils poursuivent la présentation en énumérant les programmes ainsi que leurs objectifs. Pour répondre à une question dans ce sens, Mme Provencher à l'aide d'un pictogramme circulaire explique en quoi consiste le marché volontaire du carbone d'Éclore. Ce marché est totalement indépendant de celui mis en place par le gouvernement du Québec. Il permet aux personnes qui ne peuvent pas s'inscrire à celui du gouvernement de pouvoir acquérir des crédits carbone et pour la fondation, d'obtenir des fonds pour financer des projets dans le Programme de réduction et captation des gaz à effet de serre (PRCGES).

M. Thibeault explique, à l'aide du schéma du processus d'approbation des projets d'Éclore, le processus de sélection des projets. Chaque projet fait l'objet d'une analyse par le Comité d'évaluation, laquelle mène à une recommandation à ce comité. Lorsque le cycle des programmes est terminé, les membres du Comité seront invités à répondre à un sondage pour commenter les diverses façons de faire afin d'améliorer Éclore fond environnement.

Mme Provencher termine la présentation en partageant les commentaires qu'elle reçoit de partout au Québec sur ce Fonds qui fait rayonner la Ville.

5. Proposition d'inviter une éthicienne ou un éthicien en environnement

Tout d'abord, Mme Geneviève Auclair introduit ce point par une lecture du point 3.3 de la résolution de constitution de ce Comité n° C-2021-1377 adoptée par le Conseil le 7 décembre 2021 qui se lit comme suit :

3.3 Dans la poursuite de ses fins, le Comité peut également requérir les suggestions de personnes, d'organismes ou d'associations qui ont un intérêt pour une matière sur laquelle elle a compétence et soumettre au Conseil ou au Comité exécutif, selon le cas, toute recommandation qu'il juge à propos.

Ensuite, elle formule la demande du Comité exécutif, laquelle est : Est-il pertinent pour le Comité Assurer un environnement sain et propre d'accorder un mandat à un consultant externe afin d'avoir une réflexion éthique sur le BTI ?

Mme Pascale Albernhé-Lahaie croit, puisqu'elle n'est pas une experte en matière d'éthique environnementale, en la pertinence de la présence d'un expert en éthique environnementale lors de sa présentation pour aider les membres à réfléchir sur le sujet.

Certains membres expriment leur malaise de cette présence et se demandent si cela créera un précédent. L'invité est-il neutre? Son mandat doit être précisé : est-ce qu'il fera uniquement une présentation ou sera-t-il également présent pour animer la discussion? La présidente se questionne si les comités de travail de la Ville sont les bons canaux permettant aux élues et élus de faire des présentations avec des invitées et invités qui sont par ailleurs rémunérés par leur fonds de recherche et de soutien.

M. Dominic Thibeault prend la parole pour informer le Comité que présentement un tel mandat n'est pas dans la planification budgétaire. Il poursuit en recommandant un processus formel d'appel de candidatures dans l'éventualité où le Comité accepte la présence d'un expert en éthique environnementale afin d'assurer que le Comité ait l'aide d'une personne ayant de l'expertise, la reconnaissance de ses pairs et que son mandat soit bien défini.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, la présidente recommande d'accepter, avec un mandat clairement établi, la présence d'un expert en éthique environnementale pour accompagner Mme Pascale Albernhé-Lahaie lors de sa présentation. Approuvé à la majorité des voix.

6. Présentation des sites d'implantation des bornes de recharge sur rue pour les véhicules automobiles

M. Patrice Gingras à l'aide d'une présentation PowerPoint explique aux membres du Comité le Programme de subvention « 4500 Bornes » d'Hydro-Québec qui subventionne jusqu'à concurrence de 24 000 \$ l'acquisition et la mise en place de bornes électriques sur le territoire. M. Dominic Thibeault poursuit pour présenter les divers emplacements sélectionnés par le Comité de sélection selon les critères imposés par le Programme.

Ce projet d'implantation de bornes électriques de niveau deux sera fait en plusieurs phases. La première se situe dans les premiers quartiers et autour du carrefour du savoir puisqu'ils sont des milieux urbains à forte densité. Au total, sept sites ont été sélectionnés. Pour les autres phases, les noyaux villageois seront notamment pris en considération.

Une recommandation doit être faite rapidement puisque la date limite pour déposer la demande de subvention est le 1^{er} juillet 2022. La demande d'utilisation de bornes de recharge est actuellement en croissance et celle que la Ville installera fera partie d'un circuit électrique.

Me Annie Pagé invite MM Thibeault et Gingras à contacter les Services juridiques afin de voir si la Ville doit appliquer ou mettre en place un règlement concernant l'utilisation des stationnements de bornes électriques sur le territoire.

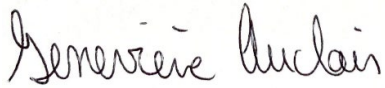
[...]

7. **Suivi de dossiers**

Il n'y a aucun suivi de dossiers.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 11 h 02.



Mme Geneviève Auclair
Présidente du Comité et conseillère
municipale

M^e Stéphanie Tremblay
Assistante-greffière et légiste